

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 189

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 04548**

(54) Bande convoyeuse équipant une presse de repassage du linge.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). D 06 F 69/02, 83/00.

(22) Date de dépôt 29 février 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 4-9-1981.

(71) Déposant : MOULINEX SA, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Claude André Aurensan.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : René André Edmond Girre,
11, rue Jules-Ferry, 93170 Bagnolet.

- 1 -

Presse de repassage du linge

L'invention se rapporte aux presses de repassage du linge, par exemple du type décrit dans la Demande de brevet français n° 79 15380 déposée le 15 juin 1979 au nom de la Demanderesse, comprenant une table de repassage équipée d'une bande convoyeuse sans fin montée sur deux rouleaux espacés à axes parallèles dont l'un au moins est entraîné en rotation par un groupe moteur, et une plaque chauffante de pressage destinée à être rapprochée de ladite table en vue du repassage.

10

On comprendra que, dans une telle presse, la bande convoyeuse doit présenter, d'une part, une face interne ayant des qualités de résistance et d'inextensibilité adaptées à l'entraînement par rouleaux et, d'autre part, une face externe présentant une souplesse analogue à celle des molletons de repassage utilisés dans les ménages, ainsi qu'une élasticité propre à absorber les contraintes de compression et extension alternées apparaissant respectivement dans les zones rectilignes et incurvées du trajet de défilement de la bande.

15

20 L'invention a pour objet de réaliser une bande convoyeuse satisfaisant à ces exigences contradictoires.

25

Selon l'invention, la bande convoyeuse comprend, d'une part, une courroie d'entraînement dont une face est en prise avec les rouleaux et dont l'autre face porte un matelas souple et, d'autre part, une couverture textile sans fin enveloppant la face externe dudit matelas et entraînée par lui par effet

de friction de ladite face externe du matelas sur la face interne de cette couverture.

Cette disposition, qui autorise un certain glissement de la 5 couverture par rapport à la courroie dans le sens du défillement, permet la réalisation d'une bande convoyeuse donnant d'excellents résultats dans la pratique.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront 10 d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une presse ménagère à repasser ; la figure 2 représente, à plus 15 grande échelle, en coupe verticale selon la ligne II-II de la figure 1, la bande convoyeuse, avec les rouleaux schématisés en traits interrompus ; la figure 3 représente la courroie d'entraînement faisant partie de la bande convoyeuse de la figure 2, vue en coupe selon la ligne 20 III-III de la figure 2, et en perspective ; la figure 4 représente la couverture textile enveloppant la courroie, vue encore selon la ligne de coupe III-III ; la figure 5 est une coupe verticale du brin supérieur de la bande convoyeuse.

25 La presse représentée sur ces dessins comprend, conformément à la Demande de brevet français n° 79 15380, une table de repassage 10 supportée par un socle 12 et équipée d'une bande convoyeuse sans fin 14 qui est montée sur deux rouleaux espacés 16 et 18 à axes parallèles et qui glisse sur un support plan fixe 20 disposé entre ces rouleaux (figure 2).

Le rouleau 16 est entraîné en rotation par un groupe moteur 22. La presse comprend également une plaque chauffante de presage 24 destinée à être rapprochée de la table 10 en vue du 30 repassage, comme expliqué dans ladite Demande.

Selon l'invention, la bande convoyeuse 14 comprend, d'une part, une courroie d'entraînement sans fin 26 (fig.3) dont une face

28 est en prise avec les rouleaux 16 et 18 et dont l'autre face 30 porte un matelas souple 32, et, d'autre part, une couverture textile sans fin 34 (fig.4) enveloppant la face externe du matelas 32 (fig.2 et 5) et entraînée par ce matelas 5 par effet de friction de la face externe de ce matelas sur la face interne 38 de cette couverture.

La courroie 26 est réalisée en un matériau résistant, très peu extensible, tel que, par exemple, un tissu de polyester 10 enrobé d'uréthane, ou encore du caoutchouc armé de cordes en fibre de verre. Le matelas 32 est constitué, par exemple, en une mousse organique flexible telle que le polyuréthane. La couverture textile 34 est réalisée en un tissu de fibre polyamide aromatique résistant aux hautes températures, tel que 15 celui vendu par la Société DUPONT DE NEMOURS sous l'appellation "NOMEX". (marque déposée).

Pour éviter tout déplacement intempestif de la couverture 34 par rapport à la courroie 26 dans la direction de l'axe des 20 rouleaux, l'invention prévoit que cette courroie et cette couverture comportent des moyens mutuels d'alignement propres à faire coïncider le plan médian longitudinal de la couverture 34 avec le plan médian longitudinal de la courroie 26. Comme représenté sur les figures 3 à 5, ces moyens d'alignement comportent, d'une part, une glissière sans fin 40 ménagée 25 sur la courroie 26 parallélement à son plan médian longitudinal et, d'autre part, un patin 42 porté par la couverture 34 et emboîté dans la glissière 40. La glissière 40 présente la forme d'une rainure pratiquée dans le matelas 32 selon le 20 plan médian longitudinal de la courroie, tandis que le patin 42 présente la forme d'une nervure complémentaire portée par la face interne 38 de la couverture 34 et formée par une lanière en mousse de polyuréthane liée à la couverture par un ruban 44 de NOMEX chevauchant cette lanière et uni à cette 35 couverture par deux coutures 46 pratiquées sur les bords de ce ruban. De préférence, la rainure 40 est constituée par une large saignée laissant à nu une zone centrale du matériau formant la courroie 26. Sur cette zone vient s'appuyer la région médiane de la face externe du ruban 44.

On comprendra que, dans la bande convoyeuse ainsi constituée, un certain glissement de la couverture par rapport à la courroie, dans le sens de l'entraînement de la bande, est autorisé. Lors de ce glissement, la région médiane du ruban 44 se déplace sur le fond de la rainure 40. Les parties verticales 48 de ce ruban empêchent tout frottement nuisible direct entre les pièces de mousse du matelas 32 et du patin 42.

- 5 -

Revendications de brevet

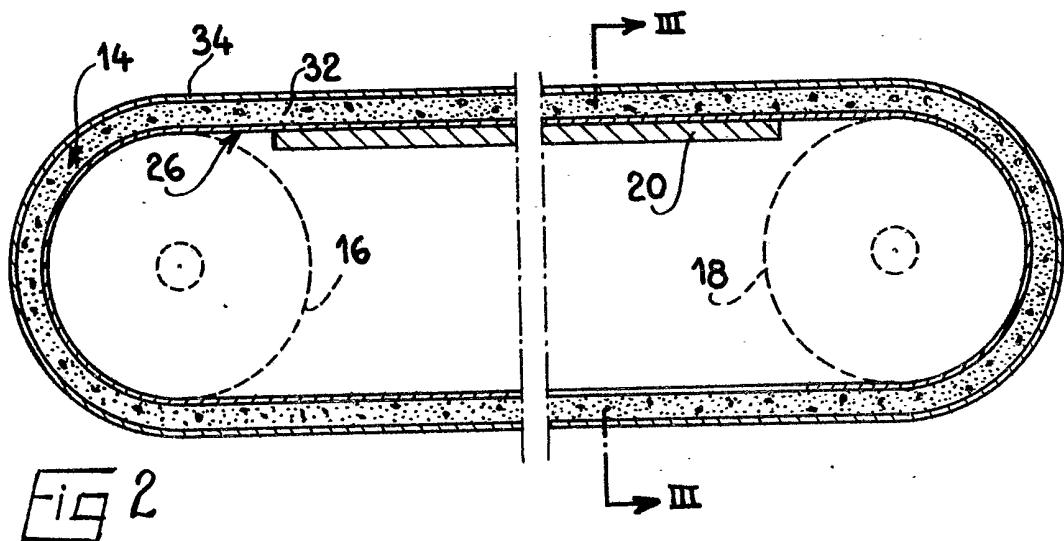
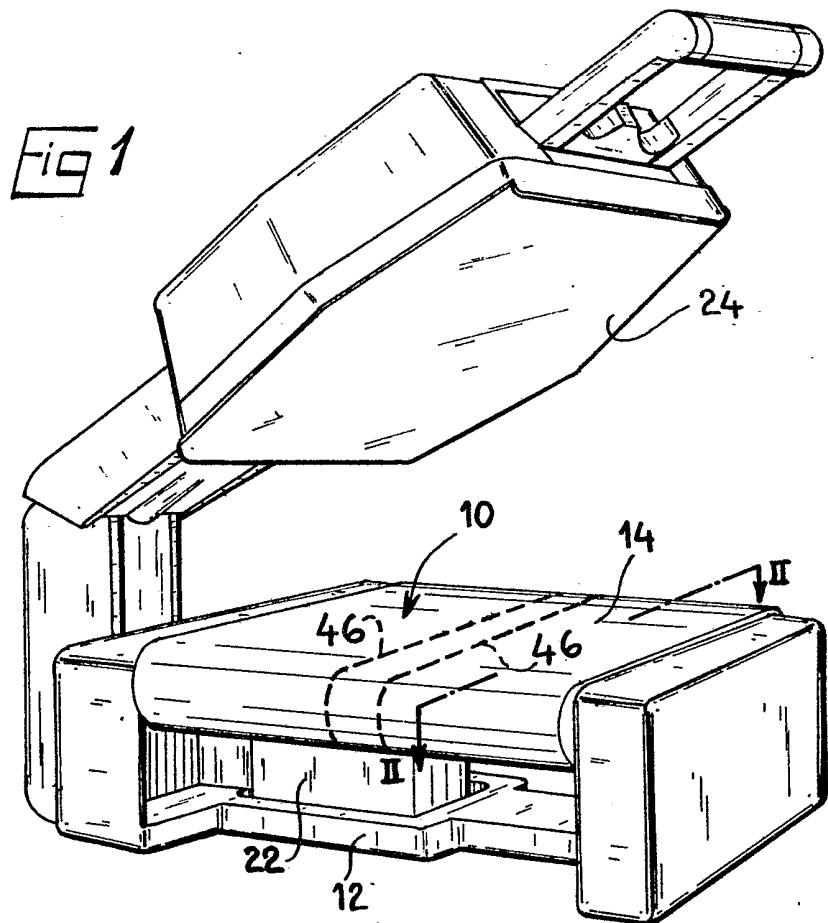
1. Presse à repasser le linge, du type comprenant une table de repassage équipée d'une bande convoyeuse sans fin montée sur deux rouleaux espacés à axes parallèles dont l'un au moins est entraîné en rotation par un groupe moteur, et une plaque chauffante de pressage destinée à être rapprochée de ladite table en vue du repassage, caractérisée en ce que la bande convoyeuse (14) comprend, d'une part, une courroie d'entraînement (26) dont une face (28) est en prise avec les rouleaux (16, 18) et dont l'autre face (30) porte un matelas souple (32), et, d'autre part, une couverture textile sans fin (34) enveloppant la face externe dudit matelas (32) et entraînée par lui par effet de friction de ladite face externe du matelas sur la face interne (38) de cette couverture.
5
2. Presse selon la revendication 1, caractérisée en ce que la courroie (26) et la couverture (34) comportent des moyens mutuels d'alignement propres à faire coïncider le plan médi-an longitudinal de la couverture avec le plan médian longitudinal de la courroie.
10
3. Presse selon la revendication 2, caractérisée en ce que les moyens d'alignement mutuels comportent, d'une part, une glissière sans fin (40) ménagée sur la courroie (26) parallèlement à son plan médian longitudinal et, d'autre part, au moins un patin (42) porté par la couverture et emboité dans ladite glissière.
15
4. Presse selon la revendication 3, caractérisée en ce que la glissière (40) présente la forme d'une rainure pratiquée dans le matelas (32) selon le plan médian longitudinal de la courroie (26), tandis que le patin (42) présente la forme d'une nervure complémentaire portée par la face interne (38) de la couverture (34).
20
5. Presse selon la revendication 4, caractérisée en ce que, le matelas (32) étant constitué en une mousse organique flexi-
25

- 6 -

ble telle que le polyuréthane, la nervure est formée par une lanière constituée en la même mousse et liée à la couverture (34).

- 5 6. Presse selon la revendication 5, caractérisée en ce que la lanière formant la nervure est liée à la couverture (34) par un ruban de tissu (44) chevauchant cette lanière et cousu sur ses bords à la couverture.
- 10 7. Presse selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la couverture textile (34) est réalisée en un tissu de fibre polyamide aromatique résistant aux hautes températures.

Pl. I - 2



Pl. II - 2

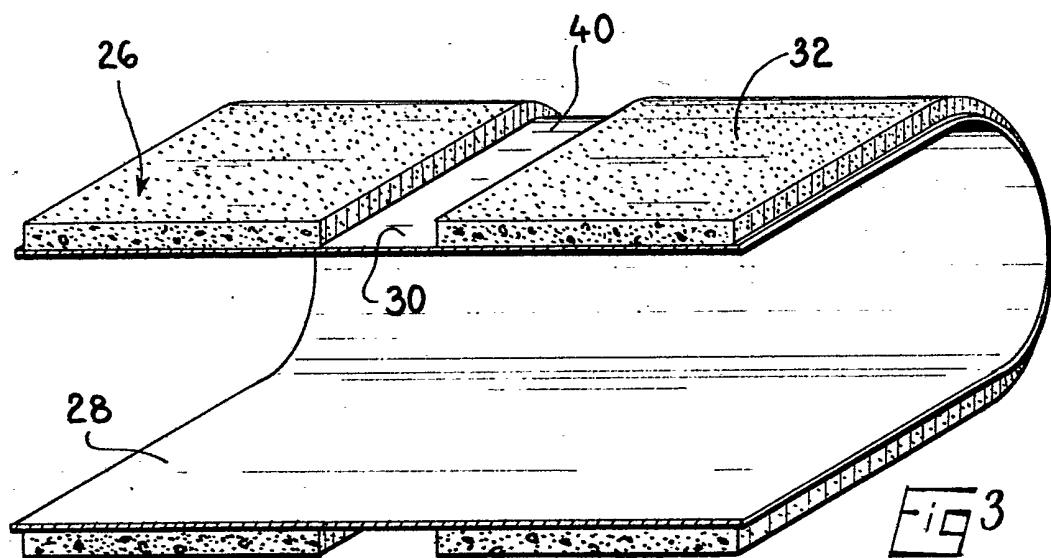


Fig 3

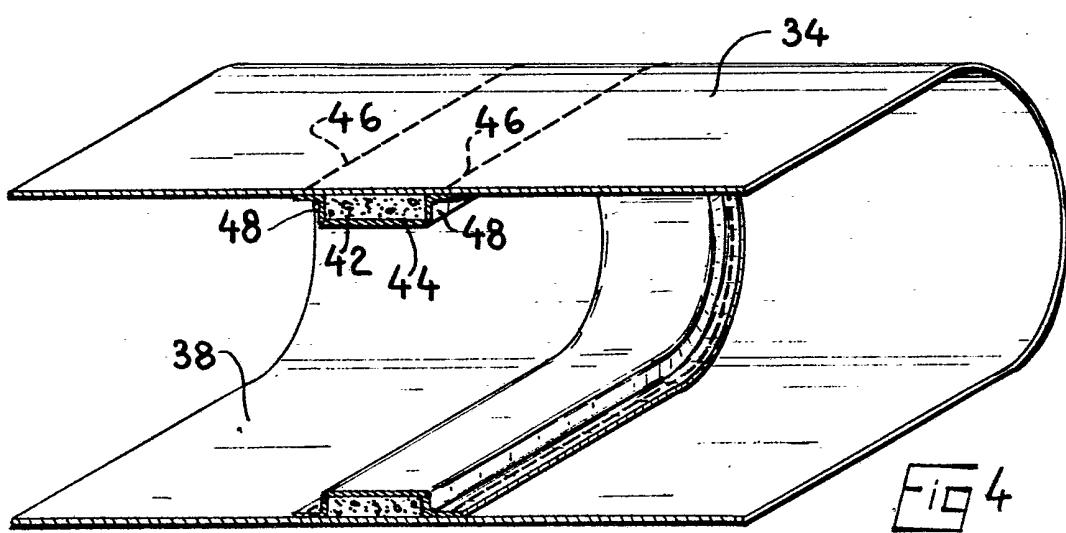


Fig 4

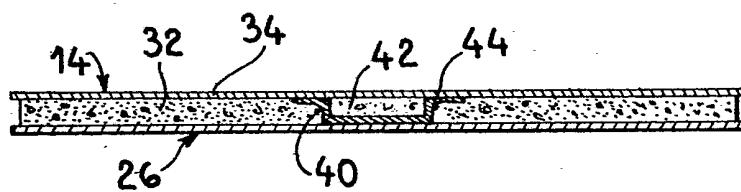


Fig 5